

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2008

Compte-rendu sommaire

présents

M. le Maire ouvre la séance à 10h30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE

Guy GEOFFROY
Député Maire